































# **COMITE DE DIRECTION DU 26 OCTOBRE 2020**

## **RELEVE DE DECISIONS**

Le 26 octobre 2020, les membres du Comité de Direction de la LFH se sont réunis, sous forme de visioconférence intégrale, et ont adopté les décisions suivantes :

# \*Relevé de décisions du 16 septembre et du 19 octobre 2020

Les membres du Comité de Direction de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité le relevé de décisions afférent aux séances du 16 septembre et 19 octobre dernier.

#### \*Modification de la Coupe de France

Les membres du Comité de Direction de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité le principe d'une modification la formule de Coupe de France existante. Cette nouvelle formule devra comporter plusieurs scénarii qui devront s'adapter aux différentes situations dans lesquelles pourraient se retrouver les clubs de LBE durant cette saison. Cette modification de la Coupe de France, excluant les clubs de D2F, devra être adoptée par les instances fédérales avant une présentation lors d'un prochain CoDir LFH.

## \*Discussions en cours

Les membres du Comité de Direction ont débattu, sans prendre de décision, sur les points suivants:

#### Report en trêve internationale

-Possibilité pour les clubs, qui le souhaitent, de jouer sur les premiers jours de la trêve internationale des matchs de reports de LBE, sans les joueuses internationales retenues en sélection. Cette possibilité de report est envisageable si et seulement si, les 14 clubs de LBE se mettent d'accord, par une décision unanime.

La LFH est dans l'attente de la position de l'UCPHF à ce sujet.

#### **Tests salivaires**

-Proposition de sécuriser une rencontre, en cas de doute avéré, par des tests antigéniques. La commission médicale a donné un avis défavorable.

La LFH suit les recommandations médicales et propose de repousser cette discussion à plus tard dans le temps quand cette pratique sera reconnue par les autorités publiques de santé.

## Homologation du Championnat

-La proposition faite par 7Master est la suivante : homologation du championnat sous réserve que chaque équipe se soit affrontée au moins une fois. Puis, un classement est établi et une nouvelle formule de championnat est mise en œuvre.

Le Comité de Direction a demandé à ce que cette question soit traitée lors d'une prochaine réunion.